

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DES FORETS ET  
DE LAFAUNE

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROMOTION ET  
DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS

DEPARTMENT OF PROMOTION AND PROCESSING  
OF FOREST PRODUCTS

Yaoundé, le  
the

06 JUIN 2005

0185

N° CEQTB/MINFOF/SG/DPT/SDPTB/STNTB/BTN

## CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT EN QUALITE DE TRANSFORMATEUR DE BOIS

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné, certifie, en application des dispositions des articles 114, 115 et 120 du décret n° 95/531/PM du 23 Août 1995, fixant les modalités d'application du Régime des Forêts notamment en ce qui concerne :

- 1)– L'origine des produits à transformer ;
- 2)– L'enregistrement des bois à l'entrée et à la sortie des unités de transformation ;
- 3)– La conformité des produits aux normes de transformation en vigueur ;
- 4)– La production des rapports d'activités ;

Que la **société d'Exploitation des Bois d'Afrique Centrale (SEBAC) BP : 942 Douala** est enregistrée au Ministère des Forêts et de la Faune ( Direction de la Promotion et de la Transformation des produits Forestiers) sous le **N°/186/TB/DPT/SDPTB/ STNTB/BTN** en qualité de Transformateur de Bois.

Le non respect des dispositions réglementaires ci-dessus, expose le contrevenant à des sanctions prévues par les textes en vigueur.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré à intéressée pour servir et valoir ce que de droit . / -

